

222C2415
FR0000184798-FS0863

27 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ORPEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2022, le concert composé des sociétés Nextstone Capital¹ et Mat Immo Beaune² a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 octobre 2022, le seuil de 5% du capital de la société ORPEA et détenir 3 570 621 actions ORPEA représentant autant de droits de vote, soit 5,52% du capital et 4,60% des droits de vote de cette société³, réparties comme suit :

	Actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Nextstone Capital	1 970 621	3,05	1 970 621	2,54
Mat Immo Beaune	1 600 000	2,47	1 600 000	2,06
Total concert	3 570 621	5,52	3 570 621	4,60

Ce franchissement de seuil résulte d'accords préliminaires (lesquels ont fait l'objet d'un *mémorandum of understanding* en date du 26 octobre 2022) conclus par les déclarants, aux termes desquels ils déclarent agir de concert vis-à-vis de la société ORPEA. Un résumé des principales clauses de ces accords fera l'objet d'une publication ultérieure dans le cadre des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le concert a précisé détenir :

- 996 256 actions ORPEA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 6 contrats « *accumulateur* » à dénouement physique et portant sur autant d'actions ORPEA, exerçables entre le 8 décembre 2022 et le 15 mars 2024, à des prix unitaires par action compris entre 13,03 € et 18,61 €⁴ ; et
- 508 120 actions ORPEA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'une position vendeuse au titre de 8 contrats « *put* » à dénouement physique et portant sur autant d'actions ORPEA, exerçables entre le 18 août 2023 et le 13 septembre 2024, à des prix unitaires par action compris entre 12,82 € et 19 €⁴.

¹ Société civile (sise 27 rue de Lorraine, 75019 Paris) contrôlée par M. David Azoute.

² Société par actions simplifiée (sise 11 avenue de Suffren, 75007 Paris) contrôlée par M. Philippe Peculier.

³ Sur la base d'un capital composé de 64 693 851 actions représentant 77 678 874 de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur la base d'un delta de 1.